

tion fédérale, la participation du Canadien français comme tel est d'environ zéro à 2 ou 3 p. 100 tout au plus.

On n'a qu'à revoir les questions inscrites au *Feuilleton* par mon collègue, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), pour constater la véracité de ces dires. Et c'est cela que le Canadien français veut changer. Il ne veut plus participer à la gestion de ce pays dans une proportion de 2 p. 100, alors qu'il représente un tiers de la population.

Le projet de loi à l'étude, avec toutes les réserves qu'il contient et les amendements qui les précisent, est en train non pas de favoriser l'unité du pays, mais de provoquer une dimission définitive. Lorsque le Québec aura compris l'inutilité, la futilité d'un tel projet de loi, on dira: Nous savions bien qu'il n'y avait rien à faire.

Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas que le véritable problème qui existe actuellement au Canada échappe à certains députés, ni que l'on puisse insulter une partie de la population avec de tels amendements. J'ai lu entre les lignes et je vois que l'on met en doute la compétence du Canadien français. C'est à cela, entre autres, que l'amendement vise.

Je répète qu'il peut arriver que le plus grand critère de compétence soit justement et précisément qu'une personne soit bilingue. Alors, si l'on n'envisage pas l'application d'un tel projet de loi dans l'optique qu'il convient, on risque d'aboutir à un cul-de-sac.

Ayant fait partie du comité spécial sur les langues officielles, j'ai entendu de mes propres oreilles les propos de l'honorable député qui propose l'amendement et qui est allé jusqu'à affirmer catégoriquement que les Canadiens français des autres provinces que le Québec étaient contre ce projet de loi.

• (4.40 p.m.)

[Traduction]

M. McQuaid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ai-je bien compris le député quand il a dit que j'avais déclaré au comité que notre parti ne veut accepter aucune partie de ce bill? Est-ce bien là ce qu'il a dit?

Des voix: Non.

[Français]

M. Matte: Je n'ai pas dit que le parti s'opposait à ce bill, mais bien que vous aviez dit que la minorité de langue française qui se trouve en dehors du Québec n'était pas intéressée au bilinguisme et, par conséquent, n'était pas intéressée à approuver ce bill sur les langues officielles.

Je pourrais référer au fascicule...

[Traduction]

M. McQuaid: J'invoque de nouveau le Règlement, monsieur l'Orateur. Je nie catégoriquement avoir jamais fait une telle déclaration au comité ou ailleurs.

M. Woolliams: Ou au nom de notre parti.

M. McQuaid: Puis-je demander au député de préciser à quelle occasion j'aurais fait cette déclaration? S'il en est incapable, je lui demanderai de retirer son observation.

[Français]

M. Matte: Monsieur l'Orateur, si j'avais en main le rapport du comité, je pourrais lire les paroles qu'a prononcées l'honorable député à cette occasion. C'est, je crois, dans le fascicule n° 4. Je me souviens que l'honorable député de Matane (M. de Bané) avait fait une sortie à la suite de cette affirmation de l'honorable député.

De toute façon, nous sommes aux prises avec une situation concrète et nous tâchons de régler le problème par des solutions susceptibles de favoriser l'unité du pays. Puisque c'est un des buts avoués de ce projet de loi sur les langues officielles, il faudrait, si l'on veut être logique, agir en conséquence, c'est-à-dire de faire en sorte que ce projet de loi favorise réellement le bilinguisme dans la Fonction publique. De plus, il faut éviter d'imposer tellement de réserves dans l'application de ce principe, car tôt ou tard, on se rendra compte des répercussions de ce bill, qui favorisera la division plutôt que l'unité.

Si l'on envisage sérieusement ces possibilités, il faut être bien convaincu de la nécessité de rejeter ces amendements qui, implicitement, affirment ni plus ni moins que les Canadiens français sont incompetents dans certains domaines et que, par conséquent, on devra prendre des précautions pour que la compétence prime le bilinguisme.

Monsieur l'Orateur, on aura toujours suffisamment de raisons pour dire qu'il n'y a pas compétence. Que des districts bilingues soient créés en vue de desservir convenablement les minorités, cela n'a pas d'importance. Quand bien même une personne serait la plus intelligente, si elle ne peut réussir à se faire comprendre de ceux avec qui elle travaille, il s'agit d'une incompétence.

Si l'on veut corriger des injustices, il ne faut pas, avec cette théorie de réserves, annuler un effet qui pourrait éventuellement être bienfaisant, pourvu que le gouvernement cesse de freiner et d'avoir peur. Il est trop tard pour avoir peur. Si l'on veut établir le